

2026-01-37



Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) : MF BERDSOUB NADIDAgissant en qualité de Co-Président pour l'association : Catherine PrésenteTél. : 06 18 32 50 02 Mail : catherine.president@gmail.com

Agrément n° : _____

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons,

De : ☐ 1^{er} groupe ☒ 3^{ème} groupe (cochez le groupe de votre choix)

➔ 1^{er} groupe : boissons non alcoolisées / 3^{ème} groupe : boissons ne titrant pas à plus de 18° d'alcool
(vin, bière, cidre, vin doux naturel, crème de cassis...etc)

Du : 26/02/2026 à 18 h 00Au : 26/02/2026 à 00 h 00A l'occasion de : Présentation du film "LYD"Lieu de la manifestation : LA HALLE

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

A Rabastens le 28/01/26 Signature : **Arrêté du Maire**

(Partie réservée à l'administration)

Le Maire de la Commune de Rabastens

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'art. L 3334-2 et L 352-5 du Code de la santé publique,

Vu l'art. L 48 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,

Arrête :M. BERDSOUB NADID de l'association Catherine PrésenteEst autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} groupe à RabastensDu : Jeu 26 FEVRIER 2026 à 18 heures 00Au : Jeu 26 FEVRIER 2026 à 00 heure 00A l'occasion de : Présentation du film "LYD"

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Rabastens, le 29 janvier 2026

Le Maire



Nicolas GERAUD